



UN DÉCRET PORTEUR DE DANGERS POUR LE STATUT!

RÉFORME DES RETRAITES

DECRET D'APPLICATION AUX IEG : APPEL A LA MOBILISATION MARDI 4 JUILLET

Jour de passage au Conseil d'Administration de la CNIEG

La CGT est toujours farouchement opposée à la réforme des retraites Macron-Borne. Néanmoins, nous devons peser sur l'écriture du décret d'application au régime pionnier des IEG.

Une fois de plus, le gouvernement refuse tout dialogue et nous met devant le fait accompli, avec la complicité des employeurs des IEG.

L'application de la réforme des retraites aux IEG entrainerait une fermeture de notre régime spécial, mais les conséquences pourraient être beaucoup plus large !

Le projet de décret accélère le calendrier d'application des réformes précédentes, à un rythme plus élevé que ce que prévoit la loi (4 ans au lieu de 5).

Le bénéfice du régime spécial peut être remis en cause pour les agents actuels, en cas de congés sans solde ou détachement avec suspension du contrat de travail, à l'occasion de leur retour dans leur entreprise IEG.

Le risque pour les nouveaux embauchés de sortir du statut une fois en retraite est réel.

La FNME CGT revendique :

- Le report de la fermeture du régime avec un début d'application en 2028
- Une garantie de rester au régime spécial pour tous les agents actuels
- Le bénéfice de tout le statut pour les futurs embauchés, tant en activité qu'en retraite

**CNIEG : Caisse Nationale de retraite des IEG*



Ce mardi 4 juillet 2023, les OS seront consultées sur ce décret au CA de la CNIEG : Mobilisons-nous pour que nos revendications soient prises en compte,

Les syndicats CGT et UFICT CGT Energie 43 appellent

à 2 heures de grève à minima et à participer

à partir de 10h à l'AG à Marcel Paul (Casse-croute prévu).

**MOBILISÉS
POUR VOUS**